

Image not found or type unknown



## indemnités de fin de contrat

Par **krysten1**, le **03/04/2009** à **16:43**

J'ai effectué plusieurs contrats à durée déterminée dans un centre hospitalier public. Certains ont été renouvelé à la suite, d'autres, ont eu une période sans renouvellement immédiat.

Aujourd'hui je ne travaille plus dans cet établissement.

Mais normalement, lorsqu'un contrat à durée déterminée n'est pas renouvelé, il doit bien y avoir les 10% de fin de contrat? quel que soit l'établissement?